

bre & Prince de l'Empire, ne pouvoit regarder ce qui s'étoit passé en cette occasion, que comme contraire aux mêmes Capitulations, aussi-bien qu'à sa dignité de Prince Souverain & à la neutralité qu'il a observée pendant la guerre.

Ensuite vient un détail « Que les troupes de l'Impératrice-Reine sont arrivées sur le territoire de *Liege*, sans qu'on eut fait de réquisitions pour leur passage, & sans qu'on eut envoyé de Quartiers-Mâîtres, ou de Commissaires, pour convenir du régleme[n]t des routes & des logemens nécessaires pour ces troupes, aussi-bien que du livreme[n]t des chevaux & des chariots qu'elles avoient exigés pour transporter leurs bagages: Que les Commissaires de S. A. S. envoyés à leur rencontre, avoient trouvé que sans leur participation, on avoit déjà fait les dispositions pour ce passage, & assigné les gîtes dans les Villes & Villages du pays de *Liege*: Que S. A. S. considéroit donc ce que dessus, comme une infraction de ses droits régaux, & qu'Elle se trouvoit d'autant plus lésée, qu'une partie de ces troupes, au-lieu de suivre la route la plus directe par la *Campagne-Liegeoise*, l'avoit traversée en faisant un détour considérable: Que lorsque les Commissaires de *Liege* avoient fait connoître cet abus, & que pour y remédier, ils étoient convenus de quelque redressement avec le Commissaire-Impérial, les Commandans des régimens avoient changé la chose selon leur bon plaisir: Que quelques autres arrangemens arrêtés par le Commissaire-Général du Pays de *Liege*, avoient été éludés, & que les troupes avoient traversé le Pays sans

ordre